

tercolonial \$33,113,000, sans compter les déficits du revenu qui se sont produits d'année en année et qui s'élevaient à plusieurs autres millions de piastres. Il n'est pas nécessaire d'avoir l'esprit mathématique pour estimer ce que sera la perte additionnelle si l'on achète ces nouvelles lignes. Le temps est arrivé où le peuple du Canada devrait protester vigoureusement contre la continuation de cette dépense effrénée sur le chemin de fer Intercolonial, surtout pendant une période où les autres chemins de fer sont exploités avec profit et déclarent de fort beaux dividendes, offrant ainsi la preuve de leur prospérité. Pourquoi resterions-nous tranquillement assis, nous contentant de voter à chaque session l'argent du peuple pour entretenir cette orgie d'extravagance, grâce à laquelle nous payons \$13,000 chaque jour pour couvrir les déficits d'un chemin qui, exploité sur une base d'affaires, serait plus satisfaisant pour le peuple des Provinces maritimes, pour le transport de ses marchandises et pour la réputation des provinces qu'il traverse?

J'aimerais beaucoup faire quelques remarques sur le programme de défense navale du Gouvernement, mais je remarque d'après ce qui a eu lieu à la Chambre des communes qu'un bill à ce sujet doit être présenté dans quelques jours, et sans en connaître la teneur, sauf dans les grandes lignes telles qu'expliquées hier par mon honorable ami de Middlesex, je ne me propose pas de discuter ce sujet avant que le bill soit déposé sur le bureau. En terminant, qu'il me soit permis d'exprimer le regret de ne voir encore qu'un seul ministre siéger à droite en cette Chambre. Je crois que pareil état de choses ne s'est pas encore vu depuis la confédération. La quantité de législation qui nous a été dévolue en cette Chambre a été en proportion du nombre des ministres qui, de temps à autre, occupent des sièges en cette Chambre. En disant cela, je n'ai pas du tout l'intention de déprécier mon honorable ami, car je lui concède volontiers les aptitudes de tout un groupe de ministres. Je ne veux pas le moins du monde insinuer que la besogne de cette Chambre languit à cause de l'absence d'un plus grand nombre de ministres, mais il est évident que

si nous en avons plus, la législation de leurs ministères serait présentée au Sénat et notre situation auprès du public se relèverait en proportion de la représentation du Gouvernement en cette Chambre et de l'importance de la législation présentée ici. J'avais eu quelque espoir que l'honorable sénateur de DeLorimier (l'honorable M. Dandurand) serait, durant la vacance, revêtu du manteau de l'autorité officielle et qu'il siégerait en qualité de ministre durant la présente session, mais il y a apparence que mon honorable ami n'a pas cru devoir accepter cette position ou que le Gouvernement n'a pas cru devoir la lui confier. Permettez-moi d'exprimer l'espoir que la présente session sera fertile en sage législation et que le Gouvernement se montrera désireux de faciliter autant que possible la tâche qui consiste à faire disparaître les menées corruptrices qui depuis si longtemps ont marqué certaines sphères de l'administration actuelle, en un mot qu'il fera preuve de ce sens du patriotisme et du devoir que l'on devrait toujours manifester pour le plus grand bien du pays.

Le très honorable sir RICHARD CARTWRIGHT: Je suis certain que nous sommes tous d'accord pour désirer la réalisation du pieux espoir exprimé par mon honorable ami, que notre conduite sera à l'avenir bonne et meilleure que par le passé. Mes souvenirs des affaires publiques remontent peut-être un peu plus loin que ceux de mon honorable ami, et je crois que si j'étais disposé à passer en revue le carottage et la corruption qui ont malheureusement flétri l'histoire du Canada en certaines occasions, ce ne serait pas le parti libéral qui aurait lieu de craindre la comparaison. Je dois dire, cependant, qu'en toute circonstance il est de notre devoir, et aussi du devoir de l'autre Chambre, lorsqu'une question nous est loyalement soumise, de traiter cette question, et le Gouvernement, par les châtiments qu'il a infligés à ceux dont la culpabilité a été clairement prouvée, a montré qu'il n'est pas disposé à tolérer des offenses de ce genre. Quant aux nombreuses questions sur lesquelles mon honorable ami a attiré l'attention, bien que je n'aie rien à reprendre à la façon dont il a critiqué notre manière d'agir, je lui dirai qu'il n'a guère rendu justice aux pré-